

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 7 novembre 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 6850, Grande Allée un mur de façade latérale gauche composé d'un minimum de 5 % de matériaux de classe A, B et C, au lieu de 50 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 octobre 2022.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert